



COLLÈGE LE PROVINCIAL DOKUI

Secondaire Général et Technique de la 6^{ème} à la Tle / Tél : 0787267485/0101046241

E-mail : collegeleprovincial@yahoo.com / Code : 010149

Nom		Visa du Directeur	Visa Parent	Note/10
Prénom					
Classe	3 ^{ème}			Appréciation	
Date		Durée : 15 min			

INTERROGATION ECRITE EDHC

EXERCICE 1

Voici deux colonnes A et B : la colonne A regroupe les institutions juridictionnelles et la colonne B leurs rôles. Relie chaque institution juridictionnelle de la colonne A à son rôle dans la colonne B.

Colonne A : les institutions juridictionnelles	
1	Le Conseil Constitutionnel
2	La Cour des Comptes
3	Le Conseil d'État
4	La Cour de Cassation

Colonne B : les rôles des institutions juridictionnelles	
a	juger les litiges nés des arrêts des cours d'appels
b	statuer sur les décisions liées aux contentieux administratifs
c	contrôler la gestion des comptes des services de l'État
d	statuer sur la régularité des élections présidentielles et parlementaires

EXERCICE 2

Parmi les attitudes et comportements ci-dessous, relève ceux qui sont responsables face aux institutions juridictionnelles.

Les attitudes et comportements responsables face aux institutions juridictionnelles consistent à :

- 1- saisir les institutions juridictionnelles en cas de litiges pour éviter de se faire justice ;
- 2- saisir les institutions juridictionnelles en cas de litiges parce que son parent y travaille ;
- 3- respecter la procédure de saisine des institutions juridictionnelles ;
- 4- se soumettre aux décisions des institutions juridictionnelles ;
- 5- dénoncer les décisions des institutions juridictionnelles.

EXERCICE 3

Utilise les mots et les groupes de mots ci-dessous pour reconstituer le texte relatif à l'importance des institutions juridictionnelles.

- 1- favorisent ;
- 2- l'application ;
- 3- gestion transparente ;
- 4- collaboration ;
- 5- des citoyens.

Les institutions juridictionnelles travaillent en pour garantir
 de la loi, la protection des droits et l'État
 de droit. Elles la démocratie et la
 des affaires de l'État.